

63ème session de la Commission des Nations unies sur le statut des femmes

mercredi 20 mars 2019, par [Yveline Nicolas](#)

La 63ème session de la Commission des Nations unies sur le statut des femmes, réunie du 11 au 22 mars 2019, a adopté ses "conclusions agréées" sur le thème de cette année :« Les systèmes de protection sociale, l'accès aux services publics et les infrastructures durables au service de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes et des filles ».

Sommaire de cet article

- [La CSW63 du 11 au 22 mars 2019](#)
- [Journée internationale des droits des femmes 8 mars 2019](#)
- [Informations générales sur la CSW](#)

La CSW63 du 11 au 22 mars 2019

Actualité : les Conclusions agréées adoptée par la Commission des Nations unies sur le statut des femmes en mars 2019 sont disponibles.

- Télécharger en français >>>>

- [En anglais](#)

Le thème prioritaire de la CSW63 de 2019 au siège des Nations unies à New York était "Les systèmes de protection sociale, l'accès aux services publics et les infrastructures durables au service de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes et des filles".

La CSW63 a également évalué les progrès accomplis dans la mise en oeuvre des conclusions de la [soixantième session](#) (2016), portant sur "Autonomisation des femmes et lien avec le développement durable". De plus, la Commission devait aborder un domaine d'intervention concernant les « Femmes et filles d'ascendance africaine ».

La CSW est animée par un bureau, dont la présidente est assurée en 2019 par l'Irlande (Geraldine Byrne Nason), groupe des États d'Europe occidentale et autres États. Les vice-président-es sont le Kenya, la Colombie (groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, l'Estonie (groupe des États d'Europe orientale), l'Irak (groupe des États de la région Asie-Pacifique).

Les enjeux discutés en réunions ministérielles au début de la CSW portent sur :

- a) Bonnes pratiques en matière de protection sociale, de services publics et d'infrastructures durables, permettant notamment de prendre en compte et de valoriser les soins et travaux domestiques non rémunérés ;
- b) Bonnes pratiques et politiques relatives à la conception et à la fourniture d'une protection sociale, de services publics et d'infrastructures durables, propres à promouvoir la représentation des femmes dans divers secteurs et à tous les niveaux.

- [Informations générales sur la 63ème session \(en français\)](#)

- [Brochure d'information sur la CSW63 \(français\)](#)

- [Informations détaillées et textes préparatoires \(en anglais\)](#)

- [Site web du NGO Committee on the Status of Women, NY \(NGO CSW/NY\)](#)

- [Recommandations du NGO committee sur le projet de conclusions agréées](#)

Documents téléchargeables

- CSW63, Guide de discussion pour les Etats >>>>
- CSW63, Projet de Conclusions agréées (au 7/2/19) >>>>
- CSW60, Rapport et conclusions "développement durable et autonomisation des femmes" >>>>

Evénements et conférences

- [Calendrier des side events à l'intérieur des Nations unies](#)
- Programme des événements parallèles (organisés par les organisations de la société civile et institutions en dehors de l'enceinte des Nations unies) >>>> ; [consultable en ligne](#)
- [Evénements à l'initiative d'organisations françaises](#)

Journée internationale des droits des femmes 8 mars 2019

Le thème de la journée internationale des droits des femmes est en 2019 : "Penser équitablement, bâtir intelligemment, innover pour le changement". Selon les Nations unies, "à l'heure où l'innovation prime, façonne et change la manière de vivre des personnes partout dans le monde, nous devons veiller à ce que son utilisation ait un impact positif sur la vie des femmes et des filles. Cela signifie qu'il faut veiller à ce que les femmes et les filles ne soient pas seulement des consommatrices d'innovations, mais qu'elles aient leur place en tant qu'innovatrices. Grâce à leur participation, la conception et l'exécution de solutions peuvent répondre aux besoins uniques des femmes et des filles, de la création d'un travail décent à la fourniture de produits, de services et d'infrastructures pour les femmes de tous les horizons".

- [Site web](#)

- Dans ce cadre, ONU Femmes ONU Femmes met en place une [Coalition mondiale de l'innovation pour le changement \(CMIC\)](#).

Informations générales sur la CSW

Créée par la résolution 11(II) du Conseil des Nations unies du 21 juin 1946, la "Commission on the Status of Women" (CSW) (improprement traduit en français il y a plus de 50 ans par : "Commission de la condition de la femme") est le principal organe intergouvernemental mondial pour la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes. La [CSW](#) est une commission du [Conseil économique et social des Nations unies \(ECOSOC\)](#).

La Commission est composée de 45 membres élus pour une période de quatre ans par l'ECOSOC : 13 membres originaires d'États africains, 11 membres d'États de la région Asie-Pacifique, 9 membres d'États d'Amérique latine et des Caraïbes, 8 membres originaires d'États d'Europe occidentale et autres États, 4 membres originaires d'États d'Europe orientale.

Elle se réunit tous les ans au siège de l'ONU à New York, durant deux semaines au mois de mars. Les représentant-es des États membres des Nations unies, des organisations de la société civile et d'organisations des Nations unies "évaluent les progrès réalisés et les écarts à combler dans la mise en œuvre de la [Déclaration](#) et du [Programme d'action de Pékin de 1995](#) ainsi que les nouveaux enjeux qui touchent l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Les États membres conviennent des mesures à adopter pour accélérer les progrès et promouvoir la pleine jouissance par les femmes de leurs droits politiques, économiques et sociaux. Les conclusions et les recommandations de chaque session sont transmises à l'ECOSOC afin qu'il en assure le suivi".

- [Les recommandations et textes adoptés par la CSW depuis 1996](#)